

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 24 Décembre à 9:00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 20/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 20/12/2024.

**Présents** : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : DESNOYERS Monique, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, MM : CHAMPIN Gérard, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BARRES Fabienne à M. CHAMPIN Gérard, BOISGONTIER Béatrice à Mme TORCOL Patricia  
Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline, MM : JAROSSAY Gilbert, RACINE Pierre

Absent(s) : Mmes : BALLABENE Sandra, DUMENIL Stéphanie, DUTRIAUX Nathalie, GIRAULT Muriel, HELLIAS Aline, KUBIAK Françoise, LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice, NINERAILLES Brigitte, PASQUET Héléne, PONSARDIN Catherine, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième, VIBERT Nicole, VIEIRA Patricia, MM : ANTHOINE Emmanuel, BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BETTENCOURT François, CALVET Jean, CAMEK Julien, CASEAUX Hubert, GROSLEVIN Gilles, GUECHATI Amin, JEANNIN Hervé, LAGÜES-BAGET Yves, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, NESTEL Gilles, POIRIER Daniel, PRIQX Pierre-François, REMOND Bruno, ROMAIN Emilien, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, THIÉRIOT Jean-Louis, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan

**A été nommé(e) secrétaire** : M. CHANUSSOT Jean-Marc

### 2024\_125 – Décision Modificative n°2 - Budget Eau Potable - 24602

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

**Vu** l'article L.2121-17 du CGCT qui prévoit que si « après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, le quorum n'est pas atteint, le Conseil Communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum »,

**Vu** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024 mentionnant que le quorum n'a pas été atteint,

**Vu** la délibération N°2024\_38 du 5 avril 2024 approuvant le budget primitif du budget eau potable 2024,

**Vu** la délibération N°2024\_104 du 7 novembre 2024 approuvant la décision modificative n°1 du budget eau potable 2024

**Considérant** que le quorum n'a pas été atteint lors de la séance du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024,

**Considérant** qu'il convient de reporter le Conseil Communautaire,

**Considérant** que les conseillers communautaires sont à nouveau convoqués le 24 décembre 2024 à 9h00,

Considérant la nécessité d'apporter des modifications au budget

Considérant que ces modifications, telles que listées ci-dessous, présentent une section d'investissement équilibrée en Dépenses - Recettes pour un montant de 180 899,03 €.

### DM n°2 BUDGET EAU POTABLE - Exercice 2024

Chapitres	Libellé	Montant en €
20	Immobilisations incorporelles	180 899,03
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Créances et participations	
4581	Opérations sous mandat	0,00
<b>Total des Dépenses de la section d'investissement</b>		<b>180 899,03</b>
Chapitres	Libellé	Montant en €
4582	Opérations sous mandat	0,00
16	Emprunt et dettes assimilés	180 899,03
23	Immobilisations en cours	0,00
040	Amortissement	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
<b>Total des Recettes de la section d'investissement</b>		<b>180 899,03</b>
Chapitres	Libellé	Montant en €
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel	0,00
014	Atténuation de produits	0,00
65	Autre charge de gestion courante	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
042	Dotations aux Amortissements	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
<b>Total des Dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>
Chapitres	Libellé	Montant en €
70	Produits des services	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
77	Annulation de mandats sur exercice antérieur	0,00
<b>Total des Recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOpte** la décision modificative n°2 du budget eau potable 2024 de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, comme précisé sur la maquette budgétaire annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :  
Au Châtelet-en-Brie, le 24/12/2024

**Le Président,**  
**Christian POTEAU**

**Le Secrétaire de séance,**  
**M. CHANUSSOT Jean-Marc**



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24.12.24

ID : 077-200070779-20241224-2024\_125\_M-BF

77100

Cté Com. BRIE DES RIVIERES ET CHATEAU

Code INSEE

budget annexe eau potable DSP - 24602

DM n°2 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

**DECISION MODIFICATIVE N°2**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	180 899.03 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>180 899.03 €</b>
D-2031-20SEA20005 : SDAEP SUR LES 31 COMMUNES	0.00 €	180 899.03 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>180 899.03 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>180 899.03 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>180 899.03 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>180 899.03 €</b>		<b>180 899.03 €</b>

(1) y compris les restes à réaliser